

EXTRAIT d'un COMPTE-RENDU des Elus (MDW) du
MERCREDI 04 JUIN 2008.

Présentation des informations sur des irrégularités pendant le processus de renouvellement du Bureau, **notamment des adhérents n'ont pas été prévenu de l'AG, ce à quoi Alain Blondeau au nom du Comité répond qu'ils n'étaient pas connus par lui qui, au nom du Copil encore une fois, a convoqué cette AG à la place de Jean-Luc Lemoine, alors Président.**

Un débat s'ensuit autour de deux notions : légitimité et légalité. Une proposition est faite : **re-convoquer une Assemblée pour réélire le Bureau.** Pour tous, une nouvelle AG n'est pas envisageable. Jean-Luc Lemoine précise que légalement il peut faire appel au Tribunal Administratif ; Alain Blondeau répond que c'est parfaitement son droit, mais que dans ce cas-là, les Elus – et d'autres – partiront de l'Association. **Ces derniers reconnaissent agir en dehors de la légalité, mais réaffirment leur légitimité.**

Irrégularités confirmées par les signatures des intéressés quinze jours plus tard.